



**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL**  
**DE SECURITE**



Distr.  
GENERALE

S/11789/Add.2  
13 septembre 1975  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

**TROISIEME RAPPORT INTERIMAIRE PRESENTE PAR LE SECRETAIRE GENERAL  
EN APPLICATION DE LA RESOLUTION 370 (1975) DU CONSEIL DE SECURITE**

1. Le présent rapport est présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 370 (1975) du Conseil de sécurité, en date du 13 juin 1975, dans laquelle le Conseil m'a prié de poursuivre la mission de bons offices dont il m'avait chargé au paragraphe 6 de sa résolution 367 (1975) du 12 mars, de le tenir informé des progrès accomplis et de lui présenter un rapport intérimaire avant le 15 septembre et un rapport définitif le 15 décembre 1975 au plus tard. Le Conseil se rappellera que le 5 août et le 10 septembre, je lui ai présenté des rapports intérimaires (S/11789 et Add.1) qui rendaient compte des séries de négociations qui se sont tenues à Vienne du 31 juillet au 2 août 1975 et à New York du 8 au 10 septembre 1975, et qui contenaient le texte des communiqués de presse publiés à ces occasions. Un compte rendu des deux séries de négociations précédentes qui se sont tenues à Vienne du 28 avril au 3 mai et du 5 au 7 juin 1975, conformément à la résolution 367 (1975), figure dans mon rapport du 9 juin 1975 (S/11717, par. 50 à 53 et 66 à 68).
2. Pour ce qui est du communiqué publié le 2 août à l'issue de la troisième série de négociations tenue à Vienne, j'ai suivi avec la plus grande attention l'évolution de la situation à Chypre du point de vue des accords figurant dans ce communiqué, et mon représentant spécial ainsi que le Commandant de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre n'ont ménagé aucun effort pour aider à l'application des dispositions des accords. Ils appelaient une action de la part de la Force.
3. On trouvera ci-après un aperçu des progrès réalisés dans l'application des diverses dispositions du communiqué de Vienne.
4. Au 7 septembre, 8 033 Chypriotes turcs qui en avaient fait la demande avait été déplacés vers le nord, avec l'assistance de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, ce qui a mis un point final à cette opération de transfert. En ce qui concerne le retour de certains Chypriotes grecs dans le nord, au 12 septembre, 296 personnes avaient été transférées, également avec l'assistance de la Force, et 14 autres - dont 8 enseignants - devaient être déplacées le 16 septembre. En outre, 149 Chypriotes grecs avaient été autorisés à se rendre dans le sud. Les conditions de vie des Chypriotes grecs se trouvant dans le nord se sont quelque peu améliorées, et j'espère que cette amélioration se poursuivra de manière à permettre sous peu à ces personnes de mener une vie normale, et de jouir de la liberté de mouvement dans le nord.

5. On a également signalé quelques progrès en ce qui concerne l'accès libre et normal de la Force des Nations Unies aux villages et habitations des Chypriotes grecs dans le nord. En plus des visites fréquentes effectuées par des équipes de la Force, quatre postes de liaison ont été mis en place à cette fin dans les Karpas et, en attendant qu'on parvienne à un accord au sujet des postes de liaison dans le district de Kyrenia, la Force effectue des visites régulières dans cette région. La Force des Nations Unies reste en contact étroit avec les autorités chypriotes turques et les autorités militaires turques en vue d'assurer l'application intégrale des accords de Vienne. J'attache une grande importance à ce que tous les intéressés respectent la validité de ces accords.

6. En ce qui concerne la poursuite de l'examen des pouvoirs et des fonctions d'un gouvernement fédéral, mon représentant spécial à Nicosie a eu des contacts préliminaires séparés avec les deux négociateurs.

7. Le communiqué de Vienne du 2 août 1975 contenait un certain nombre d'éléments importants touchant la poursuite des négociations. Pour ce qui est des aspects géographiques d'un futur règlement, le communiqué contenait le paragraphe suivant :

"Les aspects géographiques d'un futur règlement du problème de Chypre ont été étudiés. Il a été convenu que M. Clerides et M. Denktash auraient d'autres entretiens privés sur la question avant la quatrième série de négociations, afin de préparer le débat qui aurait lieu alors sur cette question."

Ces entretiens privés n'ont pas eu lieu et les propositions attendues par M. Clerides n'ont pas été faites. Malgré les efforts intenses déployés durant la quatrième série d'entretiens, il n'a pas été possible de réaliser de nouveaux progrès. Je reste néanmoins convaincu que les négociations organisées conformément aux résolutions 367 (1975) et 370 (1975) du Conseil de sécurité sont encore la meilleure méthode pour réaliser des progrès vers un règlement. J'espère que des efforts renouvelés pourront être déployés dans un avenir proche pour surmonter les difficultés actuelles et pour reprendre des négociations constructives sur les obstacles qui s'opposent encore à un règlement pacifique et durable à Chypre.

8. J'ai également noté avec satisfaction que les interlocuteurs se proposent de rester en contact étroit l'un avec l'autre et avec la Force des Nations Unies pour ce qui est des problèmes courants. De façon à progresser vers un accord, je fais appel à tous les intéressés pour qu'ils s'abstiennent de toute action qui pourrait soit préjuger du déroulement des négociations soit le rendre plus difficile. Conformément au mandat que m'a confié le Conseil de sécurité, je resterai en contact avec les parties dans un effort constant pour réaliser des progrès en ce qui concerne ce problème très important.